Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024, les perspectives macroéconomiques sont demeurées essentiellement inchangées et l'incertitude demeure élevée.

Les perspectives économiques restent incertaines alors que les banques centrales demeurent déterminées à freiner l'inflation qui a certes montré des signes d'amélioration, mais reste trop élevée dans plusieurs pays. Même si des baisses de taux d'intérêt pourraient survenir en 2024, la politique monétaire demeurera restrictive et l'année en cours pourrait être difficile. Si les États-Unis ont bien résisté au cours de l'année écoulée en raison d'une politique budgétaire expansionniste et d'une consommation très soutenue, l'impact à retardement de la politique monétaire continuera de se faire sentir et devrait conduire l'économie à une période léthargique dans les trimestres à venir. La sensibilité de l'économie canadienne aux taux d'intérêt s'est matérialisée et laisse présager de nouvelles faiblesses sur le marché du travail, qui pourraient se répercuter sur le marché de l'immobilier, toujours résilient en raison de la forte croissance démographique. Une contraction de l'économie canadienne à la mi-année est anticipée, ce qui se traduira par une stagnation de la croissance en 2024. Dans le scénario de base, le taux de chômage s'élève à 7,0 % après 12 mois, soit une augmentation de 1,2 point de pourcentage. Malgré une baisse initiale, les prix des logements sont légèrement en hausse de 0,8 % sur un an. Le S&P/TSX se situe à 18 500 points après un an, et le pétrole à 73 \$US.

Dans le scénario optimiste, une baisse des tensions géopolitiques renforce la confiance. Les prix des biens continuent de baisser suite au ralentissement de l'économie mondiale et il en résulte que l'inflation continue de se modérer sans que la politique monétaire restrictive ait trop endommagé l'économie. Les gouvernements canadien et américain maintiennent la croissance de leurs dépenses, ce qui compense le contexte de politique monétaire restrictif. Comme le marché du travail résiste, les dépenses de consommation restent relativement résilientes. Les prix des logements s'apprécient modérément sur fond de forte croissance démographique. Après un an, le taux de chômage dans ce scénario est plus favorable que dans le scénario de base (8 dixièmes de moins). Les prix des logements sont en hausse de 6,1 %, le S&P/TSX se situe à 20 687 points après un an, et le pétrole à 91 \$US.

Dans le scénario pessimiste, les banquiers centraux ont sous-estimé l'impact de leur resserrement synchronisé, et l'économie mondiale s'enfonce dans une récession, car la baisse de la demande se traduit par une réduction des investissements des entreprises, qui licencient également un grand nombre de travailleurs. Compte tenu des contraintes budgétaires, les gouvernements sont incapables de soutenir les ménages et les entreprises comme ils l'ont fait pendant la pandémie. La situation géopolitique continue d'être préoccupante, avec le risque d'une aggravation des conflits. La contraction de l'économie pousse le chômage à 8,8 % après 12 mois. Les prix des logements se contractent fortement (-13,9 %). Après un an, le S&P/TSX se situe à 14 801 points et le pétrole à 40 \$US.

En raison de l'incertitude liée aux principales données d'entrée utilisées dans l'évaluation des pertes de crédit, la Banque a exercé un jugement expert en matière de crédit pour ajuster les résultats de la modélisation des pertes de crédit attendues.

# Analyse de sensibilité des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés

## **Scénarios**

Le tableau suivant présente une comparaison du solde des provisions pour pertes de crédit sur les prêts non dépréciés (phases 1 et 2) de la Banque au 31 janvier 2024, c'est-à-dire avec une pondération probabiliste des trois scénarios, avec les provisions pour pertes de crédit résultant des simulations comme si chaque scénario avait été pondéré à 100 %.

	Provisions pour pertes de crédit sur prêts non dépréciés
Solde au 31 janvier 2024	1 054
Simulations	
Scénario optimiste à 100 %	716
Scénario de base à 100 %	842
Scénario pessimiste à 100 %	1 373

# Note 7 - Autres actifs

	Au 31 janvier 2024	Au 31 octobre 2023 (1)
Débiteurs, frais payés d'avance et autres éléments	3 276	3 118
Intérêts et dividendes à recevoir	1 513	1 605
Créances de clients, de négociants et de courtiers	1 061	538
Actif au titre des prestations définies	394	356
Actifs d'impôt différé	645	666
Actifs d'impôt exigible	736	925
Actifs au titre des cessions en réassurance	20	16
Actifs d'assurance	19	20
Produits de base <sup>(2)</sup>	514	544
	8 178	7 788

- (1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
- (2) Les produits de base sont comptabilisés à la juste valeur selon les cours sur des marchés actifs et sont classés dans le niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

# Note 8 - Dépôts

				Au 31 janvier 2024	Au 31 octobre 2023
	À vue (1)	Avec préavis (2)	À terme fixe (3)	Total	Total
Particuliers	4 530	36 049	50 485	91 064	87 883
Entreprises et administrations publiques	63 865	31 498	109 061	204 424	197 328
Institutions de dépôts	2 518	196	1 895	4 609	2 962
	70 913	67 743	161 441	300 097	288 173

- (1) Les dépôts à vue sont les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait et sont constitués essentiellement de dépôts dans les comptes de chèques.
- (2) Les dépôts avec préavis sont les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement exiger un préavis de retrait et sont constitués principalement de dépôts dans les comptes d'épargne.
- (3) Les dépôts à terme fixe sont les dépôts qui sont encaissables à une date précise et incluent les dépôts à terme, les certificats de placement garanti, les comptes et régimes d'épargne, les obligations sécurisées et d'autres instruments semblables.

La rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, les obligations sécurisées dont le solde s'élève à 9,8 G\$ au 31 janvier 2024 (10,9 G\$ au 31 octobre 2023). Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024, un montant de 750 millions d'euros d'obligations sécurisées est venu à échéance (280 millions de francs suisses d'obligations sécurisées émises au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023). Pour de plus amples renseignements sur les obligations sécurisées, se reporter à la note 27 afférente aux états financiers annuels consolidés audités de l'exercice terminé le 31 octobre 2023.

De plus, au 31 janvier 2024, la rubrique *Dépôts – Entreprises et administrations publiques* comprend, entre autres, un montant de 19,7 G\$ (17,7 G\$ au 31 octobre 2023) au titre des dépôts faisant l'objet de règlements sur la conversion aux fins de la recapitalisation interne des banques publiés par le gouvernement du Canada. Ces règlements confèrent des pouvoirs à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC), lui permettant notamment de convertir en actions ordinaires certaines actions et certains passifs admissibles de la Banque dans le cas où elle deviendrait non viable.

# Note 9 – Autres passifs

	Au 31 janvier 2024	Au 31 octobre 2023 (1)
Créditeurs et charges à payer	2 127	2 458
Dettes de filiales envers des tiers	239	224
Intérêts et dividendes à payer	1 970	2 022
Obligations locatives	483	517
Montants à payer aux clients, aux négociants et aux courtiers	840	669
Passif au titre des prestations définies	101	94
Provisions pour pertes de crédit – engagements hors bilan (note 6)	192	176
Passifs d'impôt différé	38	28
Passifs d'impôt exigible	131	204
Passifs d'assurance	7	8
Autres éléments (2) (3) (4)	1 254	1 016
	7 382	7 416

<sup>(1)</sup> Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.

# Note 10 – Capital-actions et autres instruments de capitaux propres

# Actions et autres instruments de capitaux propres en circulation

	Au	u 31 janvier 2024	Au 3	1 octobre 2023
	Nombre	Actions	Nombre	Actions
	d'actions	ou BCRL	d'actions	ou BCRL
	ou de BCRL (1)	\$	ou de BCRL	\$
Actions privilégiées de premier rang				
Série 30	14 000 000	350	14 000 000	350
Série 32	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 38	16 000 000	400	16 000 000	400
Série 40	12 000 000	300	12 000 000	300
Série 42	12 000 000	300	12 000 000	300
	66 000 000	1 650	66 000 000	1 650
Autres instruments de capitaux propres				
BCRL – Série 1	500 000	500	500 000	500
BCRL – Série 2	500 000	500	500 000	500
BCRL – Série 3	500 000	500	500 000	500
	1 500 000	1 500	1 500 000	1 500
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	67 500 000	3 150	67 500 000	3 150
Actions ordinaires au début de l'exercice	338 284 629	3 294	336 582 124	3 196
Émises au titre du régime d'options d'achat d'actions	858 373	51	1 678 321	95
Incidence des actions acquises ou vendues à des fins de négociation (2)	23 348	2	31 975	3
Autres	_	_	(7 791)	_
Actions ordinaires à la fin de la période	339 166 350	3 347	338 284 629	3 294

<sup>(1)</sup> Billets de capital à recours limité (BCRL).

<sup>(2)</sup> Au 31 janvier 2024, les autres éléments incluent des provisions pour litiges de 22 M\$ (42 M\$ au 31 octobre 2023).

<sup>(3)</sup> Au 31 janvier 2024, les autres éléments incluent des provisions pour contrats déficitaires de 29 M\$ (31 M\$ au 31 octobre 2023).

<sup>(4)</sup> Au 31 janvier 2024, les autres éléments incluent le passif financier lié aux options de vente émises aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle dans Technologie Flinks inc. (Flinks) pour un montant de 22 M\$ (23 M\$ au 31 octobre 2023).

<sup>(2)</sup> Au 31 janvier 2024, 50 073 actions sont vendues à découvert à des fins de négociation représentant un montant de 5 M\$ (26 725 actions vendues à découvert à des fins de négociation représentant un montant de 3 M\$ au 31 octobre 2023).

# Note 10 - Capital-actions et autres instruments de capitaux propres (suite)

# Dividendes déclarés et distributions sur les autres instruments de capitaux propres

			Trimestre terminé le 31 janvier		
	-	2024		2023	
	Dividendes ou intérêts \$	Dividendes par action	Dividendes ou intérêts \$	Dividendes par action	
Actions privilégiées de premier rang		-			
Série 30	3	0,2516	3	0,2516	
Série 32	3	0,2399	3	0,2399	
Série 38	7	0,4392	7	0,4392	
Série 40	5	0,3636	3	0,2875	
Série 42	5	0,4410	4	0,3094	
	23		20		
Autres instruments de capitaux propres					
BCRL – Série 1 (1)	5		5		
BCRL – Série 2 (2)	5		5		
BCRL – Série 3 (3)	10		10		
	20		20		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	43		40		
Actions ordinaires	359	1,0600	327	0,9700	
	402		367		

- (1) Les BCRL Série 1 portent intérêt à un taux fixe de 4,30 % par année.
- (2) Les BCRL Série 2 portent intérêt à un taux fixe de 4,05 % par année.
- (3) Les BCRL Série 3 portent intérêt à un taux fixe de 7,50 % par année.

#### Rachat d'actions ordinaires

Le 12 décembre 2023, la Banque a débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 actions ordinaires (représentant environ 2,1 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois se terminant le 11 décembre 2024. Le 12 décembre 2022, la Banque avait débuté un programme d'offre publique de rachat à des fins d'annulation dans le cours normal de ses activités, visant jusqu'à concurrence de 7 000 000 actions ordinaires (représentant environ 2,1 % des actions ordinaires alors en circulation) au cours de la période de 12 mois terminée le 11 décembre 2023. Tout rachat effectué par l'intermédiaire de la Bourse de Toronto se fait au cours du marché. Les actions ordinaires peuvent également être rachetées par d'autres moyens autorisés par la Bourse de Toronto et la réglementation applicable, y compris par des ententes privées ou des programmes de rachat d'actions conformément à toute dispense émise par les autorités réglementaires en valeurs mobilières. Un achat privé fait aux termes d'une dispense délivrée par une autorité réglementaire en valeurs mobilières se fera à escompte par rapport au cours du marché en vigueur. Les montants qui sont versés en excédent de la valeur comptable moyenne des actions ordinaires sont imputés aux *Résultats non distribués*. Au cours des trimestres terminés les 31 janvier 2024 et 2023, la Banque n'a effectué aucun rachat d'actions ordinaires.

# Note 11 – Informations sur le capital

La Banque ainsi que toutes les autres grandes banques canadiennes doivent maintenir des ratios minimaux de fonds propres établis par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), soit un ratio des fonds propres CET1 d'au moins 11,5 %, un ratio des fonds propres de catégorie 1 d'au moins 13,0 % et un ratio du total des fonds propres d'au moins 15,0 %. Tous ces ratios incluent une réserve de conservation des fonds propres de 2,5 % établie par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et le BSIF, ainsi qu'une surcharge uniquement relative aux banques d'importance systémique intérieure (BISI) de 1,0 % et la réserve pour stabilité intérieure (RSI) établie par le BSIF de 3,5 %. La RSI, dont le niveau varie entre 0 % et 4,0 % de l'actif pondéré en fonction des risques, est constituée exclusivement de fonds propres CET1. Une BISI qui ne respecte pas cette réserve n'est pas automatiquement contrainte de réduire ses distributions de fonds propres, mais doit fournir un plan de mesures correctives au BSIF. La Banque doit également respecter les exigences du plancher des fonds propres calculé selon les approches standardisées de Bâle III. Le BSIF permet l'adoption progressive d'un coefficient de plancher sur une période de trois ans dont la valeur initiale était de 65,0 % au deuxième trimestre de 2023, puis qui augmente de 2,5 % par année pour atteindre 72,5 % à l'exercice 2026. Pour l'exercice 2024, le coefficient de plancher est établi à 67,5 %. Si l'exigence de fonds propres est inférieure à l'exigence liée au plancher des fonds propres après l'application du coefficient de plancher, la différence est ajoutée au total de l'actif pondéré en fonction des risques. Enfin, le BSIF exige que les BISI respectent un ratio de levier selon Bâle III d'au moins 3,5 %, qui comprend une réserve de fonds propres de catégorie 1 de 0,5 % applicable uniquement aux BISI.

Le BSIF exige également des BISI qu'elles maintiennent un ratio de capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) fondé sur les risques d'au moins 25,0 % (incluant la RSI) de l'actif pondéré en fonction des risques et un ratio de levier TLAC d'au moins 7,25 %. La TLAC vise à faire en sorte qu'une BISI dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour soutenir sa recapitalisation interne dans le cas peu probable où elle deviendrait non viable.

Au premier trimestre de 2024, la Banque a mis en œuvre les réformes finalisées telles qu'adoptées par le BSIF relativement aux règles révisées de fonds propres au titre du risque de marché, conformément à l'examen fondamental du portefeuille de négociation (EFPN) du CBCB, ainsi qu'aux révisions du cadre de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024, la Banque a respecté toutes les exigences réglementaires imposées par le BSIF en matière de capital, de levier et de TLAC.

# Capital réglementaire (1), ratio de levier (1) et TLAC (2)

	Au 31 janvier 2024	Au 31 octobre 2023
Fonds propres		
CET1	17 350	16 920
catégorie 1	20 498	20 068
total	21 423	21 056
Actif pondéré en fonction des risques	132 370	125 592
Exposition totale	478 484	456 478
Ratios des fonds propres		
CET1	13,1 %	13,5 %
catégorie 1	15,5 %	16,0 %
total	16,2 %	16,8 %
Ratio de levier	4,3 %	4,4 %
TLAC disponible	37 162	36 732
Ratio TLAC	28,1 %	29,2 %
Ratio de levier TLAC	7,8 %	8,0 %

<sup>(1)</sup> Les fonds propres, l'actif pondéré en fonction des risques, l'exposition totale, les ratios des fonds propres et le ratio de levier sont calculés selon les règles de Bâle III telles qu'énoncées dans les lignes directrices « Normes de fonds propres » et « Exigences de levier » du BSIF.

<sup>(2)</sup> La TLAC disponible, le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés selon la ligne directrice « Capacité totale d'absorption des pertes » du BSIF.

# Note 12 – Paiements fondés sur des actions

#### Régime d'options d'achat d'actions

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024, la Banque a octroyé 1 222 652 options d'achat d'actions (1 416 060 options d'achat d'actions au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023) d'une juste valeur moyenne de 13,74 \$ par option (14,76 \$ en 2023).

Au 31 janvier 2024, il y avait 11 892 260 options d'achat d'actions en circulation (11 546 688 options d'achat d'actions au 31 octobre 2023).

La juste valeur moyenne des options octroyées a été évaluée, à la date d'attribution, à l'aide du modèle Black-Scholes. Les hypothèses utilisées aux fins comptables sont les suivantes.

	Trimestre terminé le 31 janvier				
	2024				
Taux d'intérêt hors risque	3,61 %	3,25 %			
Durée de vie prévue des options	7 ans	7 ans			
Volatilité prévue	22,29 %	23,13 %			
Dividendes prévus	4,62 %	4,23 %			

Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2024, une charge de rémunération de 4 M\$ a été constatée à l'égard de ce régime (5 M\$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023).

# Note 13 – Avantages du personnel – Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La Banque offre des régimes de retraite qui comportent un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. La Banque offre aussi d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés admissibles. Le coût au titre de ces régimes, incluant les réévaluations comptabilisées dans les *Autres* éléments du résultat global, est présenté dans le tableau suivant.

# Coût au titre des régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

			Trimestre te	rminé le 31 janvier	
	F	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantage postérieurs à l'emplo		
	2024	2023	2024	2023	
Coût des services rendus au cours de la période	20	23	_	_	
Frais (revenus) d'intérêts, montant net	(4)	(6)	1	2	
Frais d'administration	1	1			
Charge pour le volet à prestations définies	17	18	1	2	
Charge pour le volet à cotisations définies	4	1			
Charge comptabilisée dans le <i>Résultat net</i>	21	19	1	2	
Réévaluations (1)					
Écarts actuariels liés à l'obligation au titre des prestations définies	504	330	8	6	
Rendement de l'actif des régimes (2)	(523)	(264)			
Réévaluations comptabilisées dans les <i>Autres éléments du résultat global</i>	(19)	66	8	6	
	2	85	9	8	

<sup>(1)</sup> Les changements relatifs aux taux d'actualisation et au rendement des actifs des régimes sont revus et mis à jour trimestriellement. Toutes les autres hypothèses sont mises à jour annuellement.

<sup>(2)</sup> Excluant les revenus d'intérêts.

# Note 14 – Impôts sur le résultat

#### Avis de cotisation

En mars 2023, la Banque avait reçu une nouvelle cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 90 M\$ (incluant les impôts provinciaux estimés et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant l'année d'imposition 2018.

Au cours des exercices antérieurs, la Banque avait reçu de nouvelles cotisations visant des impôts supplémentaires et des intérêts pour un montant d'environ 875 M\$ (incluant les impôts provinciaux et les intérêts) à l'égard de certains dividendes de source canadienne reçus par la Banque durant les années d'imposition 2012 à 2017.

Dans le cadre des nouvelles cotisations, l'ARC allègue que les dividendes ont été reçus dans le cadre d'un « mécanisme de transfert de dividendes ».

En octobre 2023, la Banque avait déposé un avis d'appel auprès de la Cour canadienne de l'impôt et l'affaire fait l'objet d'un litige. Il est possible que l'ARC établisse de nouvelles cotisations à l'égard de la Banque pour les années d'imposition subséquentes à 2018, pour certaines activités similaires à celles visées par les nouvelles cotisations précitées. La Banque demeure convaincue que sa position fiscale était appropriée et entend défendre sa position vigoureusement. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers consolidés au 31 janvier 2024.

#### Mesures fiscales 2022 du gouvernement du Canada

Le 4 novembre 2022, le gouvernement du Canada avait déposé le projet de loi C-32 – *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 3 novembre 2022 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 7 avril 2022* pour mettre en œuvre des mesures fiscales applicables à certaines entités des groupes de banques et d'assureurs-vie, présentées dans son budget du 7 avril 2022. Ces mesures fiscales incluaient un dividende pour la relance au Canada (DRC), sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %. Le 15 décembre 2022, le projet de loi C-32 avait reçu la sanction royale. Ces mesures fiscales étant adoptées au 31 janvier 2023, une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du DRC ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt, qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022, avaient été comptabilisées dans les états financiers consolidés au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023.

## Propositions législatives

Le 30 novembre 2023, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-59 – *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 21 novembre 2023 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023* pour mettre en œuvre des mesures fiscales applicables à la Banque. Ces mesures incluent le refus de la déduction pour dividendes reçus après 2023 sur les actions qui constituent des biens évalués à la valeur du marché pour fins fiscales (à l'exception des dividendes reçus sur les « actions privilégiées imposables » tel que défini dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*), ainsi que l'application d'un impôt de 2 % de la valeur nette des capitaux propres rachetés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Bien que ces mesures fiscales ne soient pas quasi-adoptées à la date de présentation de l'information financière, les états financiers consolidés reflètent le refus de la déduction pour les dividendes visés par le projet de loi C-59 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Au cours de l'exercice financier 2023, le gouvernement du Canada a proposé de mettre en œuvre les règles du Pilier 2 (impôt minimum mondial) publiées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui seront applicables pour les exercices financiers ouverts à compter du 31 décembre 2023 (1<sup>er</sup> novembre 2024 pour la Banque). À ce jour, les règles du Pilier 2 n'ont pas encore été incluses dans un projet de loi ou adoptées dans certaines juridictions où la Banque exerce ses activités. Les règles du Pilier 2 ne sont pas applicables pour le présent exercice financier et la Banque évalue actuellement son exposition à l'impôt sur le résultat découlant de ces règles.

# Note 15 – Résultat par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, en tenant compte de l'effet de la dilution des options d'actat d'actions selon la méthode du rachat d'actions et de tout gain (perte) sur rachat d'actions privilégiées.

	Trimestr	e terminé le 31 janvier
	2024	2023 <sup>(1)</sup>
Résultat de base par action		
Résultat net attribuable aux actionnaires et aux détenteurs		
d'autres instruments de capitaux propres de la Banque	922	876
Dividendes sur actions privilégiées et distributions sur les autres instruments		
de capitaux propres	37	35
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	885	841
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base (en milliers)	338 675	336 993
Résultat de base par action (en dollars)	2,61	2,49
Résultat dilué par action		
Résultat net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	885	841
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de base <i>(en milliers)</i>	338 675	336 993
Ajustement au nombre moyen d'actions ordinaires (en milliers)		
Options d'achat d'actions (2)	2 664	3 450
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation dilué (en milliers)	341 339	340 443
Résultat dilué par action (en dollars)	2,59	2,47

- (1) Certains montants ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
- (2) Pour le trimestre terminé le 31 janvier 2024, le calcul du résultat dilué par action ne tenait pas compte d'un nombre moyen de 1 719 303 options en circulation à un prix de levée moyen pondéré de 96,35 \$ pour le trimestre terminé le 31 janvier 2023), car le prix de levée de ces options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

# Note 16 - Informations sectorielles

La Banque exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation définis ci-dessous, et les autres activités sont regroupées à des fins de présentation dans la rubrique *Autres*. Chaque secteur se distingue par le service offert, le type de clientèle visé et la stratégie de commercialisation mise en place. La présentation des informations sectorielles est conforme à la présentation que la Banque a adoptée pour l'exercice qui a débuté le 1<sup>er</sup> novembre 2023. Cette présentation tient compte de la mise en application de manière rétrospective des modifications de méthodes comptables en lien avec l'adoption de la norme IFRS 17. Les données relatives pour les trimestres de 2023 ont été ajustées afin de refléter ces modifications de méthodes comptables.

## Particuliers et Entreprises

Le secteur des Particuliers et Entreprises regroupe les activités de services bancaires, de financement et d'investissement offerts aux particuliers, aux conseillers et aux entreprises ainsi que les activités d'assurances.

# Gestion de patrimoine

Le secteur de Gestion de patrimoine regroupe les solutions de placements, de services fiduciaires, de services bancaires, de services de crédit et d'autres solutions de gestion de patrimoine offertes par l'entremise des réseaux de distribution internes et de tiers.

## Marchés financiers

Le secteur des Marchés financiers comprend les services financiers et les services de banque d'investissement aux grandes entreprises ainsi que les solutions financières à une clientèle composée de moyennes et grandes entreprises, d'organismes du secteur public et d'investisseurs institutionnels.

#### Financement spécialisé aux États-Unis et International (FSEU&I)

Le secteur FSEU&I regroupe l'expertise en financement spécialisé offerte par la filiale Credigy, les activités de la filiale ABA Bank qui offre des produits et services financiers à des particuliers et à des entreprises au Cambodge, ainsi que des investissements ciblés dans certains marchés émergents.

#### **Autres**

Cette rubrique regroupe les activités de trésorerie, la gestion des liquidités, le financement de la Banque, la gestion de l'appariement du bilan, les activités de la filiale Flinks, une fintech spécialisée dans l'agrégation et la distribution de données financières, certains éléments particuliers ainsi que la portion non allouée des services centralisés.

										Trimestre	terminé le 3	31 janvier (1)
	Pa	rticuliers et	G	estion de		Marchés						
		Entreprises	pa	atrimoine		financiers		FSEU&I		Autres		Total
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Revenu net d'intérêts (2)	870	825	198	208	(518)	(91)	301	299	(100)	(142)	751	1 099
Revenus autres que d'intérêts (2)	284	279	462	429	1 273	780	25	20	(85)	(45)	1 959	1 463
Revenu total	1 154	1 104	660	637	755	689	326	319	(185)	(187)	2 710	2 562
Frais autres que d'intérêts	615	593	390	364	313	287	100	98	31	48	1 449	1 390
Résultat avant dotations aux pertes												
de crédit et charge d'impôts	539	511	270	273	442	402	226	221	(216)	(235)	1 261	1 172
Dotations aux pertes de crédit	71	61	-	_	17	(9)	36	35	(4)	(1)	120	86
Résultat avant charge (économie) d'impôts	468	450	270	273	425	411	190	186	(212)	(234)	1 141	1 086
Charge (économie) d'impôts (2) (3)	129	124	74	75	117	113	40	39	(141)	(141)	219	210
Résultat net	339	326	196	198	308	298	150	147	(71)	(93)	922	876
Participations ne donnant pas le contrôle	_	-	-	_	_	_	_	_	_	_	_	-
Résultat net attribuable												
aux actionnaires et aux détenteurs												
d'autres instruments de capitaux												
propres de la Banque	339	326	196	198	308	298	150	147	(71)	(93)	922	876
Actif moyen (4)	155 031	146 131	8 708	8 523	190 443	173 262	26 025	21 606	62 459	75 424	442 666	424 946
Actif total	156 433	146 797	8 769	8 427	180 458	163 581	26 667	22 072	61 600	77 410	433 927	418 287

- (1) Certains montants comparatifs ont été ajustés à la suite de modifications de méthodes comptables relatives à l'adoption de l'IFRS 17. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 2 afférente aux présents états financiers consolidés.
- (2) Le Revenu net d'intérêts, les Revenus autres que d'intérêts et la Charge (économie) d'impôts des secteurs d'exploitation sont présentés en équivalent imposable. L'équivalent imposable est une méthode de calcul qui consiste à ajuster certains revenus à taux d'imposition moindre, en les majorant de l'impôt à un niveau permettant de les rendre comparables aux revenus provenant de sources imposables au Canada. Pour l'ensemble des secteurs, le Revenu net d'intérêts a été majoré de 37 M\$ (78 M\$ en 2023), les Revenus autres que d'intérêts ont été majorés de 73 M\$ (52 M\$ en 2023) et un montant équivalent est constaté à la Charge (économie) d'impôts. L'effet de ces ajustements est renversé dans la rubrique Autres. À la lumière du projet de loi concernant les dividendes canadiens, la Banque n'a pas comptabilisé de déduction d'impôts sur le résultat ni utilisé la méthode de l'équivalent imposable pour ajuster les revenus liés aux dividendes visés, reçus après le 1<sup>er</sup> janvier 2024 (pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 14).
- (3) Au cours du trimestre terminé le 31 janvier 2023, la Banque avait enregistré une charge d'impôts de 32 M\$ au titre du dividende pour la relance au Canada, sous la forme d'un impôt ponctuel de 15 % basé sur le revenu imposable moyen des exercices 2021 et 2020 excédant 1 G\$, ainsi qu'une économie d'impôts de 8 M\$ en lien avec la hausse du taux d'impôt prévu par la loi de 1,5 %, qui comprenait l'impact lié aux impôts exigibles et différés de l'exercice 2022. Ces éléments avaient été enregistrés dans la rubrique *Autres*. Pour de plus amples renseignements sur ces mesures fiscales, se reporter à la note 14.
- (4) Représente la moyenne des soldes quotidiens de la période et c'est sur cette base que l'actif sectoriel est présenté aux secteurs d'exploitation.

# Note 17 – Événement postérieur à la date du bilan consolidé

#### Émission de dette subordonnée

Le 5 février 2024, la Banque a émis des billets à moyen terme pour un montant de 500 M\$ portant intérêt à 5,279 % et échéant le 15 février 2034. L'intérêt sur ces billets sera payable semestriellement au taux de 5,279 % par année jusqu'au 15 février 2029 et, par la suite, à un taux variable correspondant au taux des opérations de pension à un jour (*Canadian Overnight Repo Rate Average* ou CORRA) composé quotidiennement plus 1,80 % et sera payable trimestriellement. La Banque peut, à son gré et avec l'approbation préalable du BSIF, racheter ces billets à compter du 15 février 2029, en totalité ou en partie, à leur valeur nominale majorée de l'intérêt couru et impayé. Comme les billets à moyen terme respectent les exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de nonviabilité, ils sont admissibles aux fins du calcul des fonds propres réglementaires selon les règles de Bâle III.

# Renseignements pour les actionnaires et investisseurs

## **Relations investisseurs**

Les analystes financiers et les investisseurs qui souhaitent obtenir des informations financières concernant la Banque sont priés de communiquer avec le service des Relations investisseurs.

600, rue De La Gauchetière Ouest, 7e étage

Montréal (Québec) H3B 4L2 Sans frais : 1 866 517-5455

Adresse électronique : relationsinvestisseurs@bnc.ca

Internet: bnc.ca/relationsinvestisseurs

#### Communications et Responsabilité sociale d'entreprise

800, rue Saint-Jacques, 28° étage Montréal (Québec) H3C 1A3 Téléphone : 514 394-8644 Adresse électronique : *ap@bnc.ca* 

## Dates de publication des rapports trimestriels pour l'exercice 2024

(sous réserve d'approbation du conseil d'administration de la Banque)

Premier trimestre 28 février
Deuxième trimestre 29 mai
Troisième trimestre 28 août
Quatrième trimestre 4 décembre

# Divulgation des résultats du premier trimestre de 2024

## Conférence téléphonique

- Une conférence téléphonique pour les analystes et investisseurs institutionnels aura lieu le mercredi 28 février 2024 à 13 h 00 HE.
- Accès par téléphone en mode écoute seulement : 1 800 898-3989 ou 514 392-1587. Le code d'accès est le 9189777#.
- L'enregistrement téléphonique archivé sera accessible jusqu'au 24 mai 2024 en composant le 1 800 408-3053 ou le 905 694-9451. Le code d'accès est le 2641777#.

## Diffusion de l'appel sur Internet

- La conférence téléphonique sur les résultats sera diffusée en direct via Internet à l'adresse <u>bnc.ca/relationsinvestisseurs</u>.
- Une version archivée de la conférence sera disponible après la fin de l'appel sur le site Internet de la Banque Nationale.

## **Documents financiers**

- Le Rapport aux actionnaires (qui inclut les états financiers consolidés trimestriels) est en tout temps disponible sur le site Internet de la Banque Nationale à l'adresse bnc.ca/relationsinvestisseurs.
- Le Rapport aux actionnaires, les informations financières complémentaires, les informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3, ainsi que la présentation seront disponibles sur le site Internet de la Banque Nationale à la page des Relations investisseurs, le matin de la conférence téléphonique.

## Agent des transferts et registraire

Pour des renseignements relatifs aux transferts d'actions, aux changements d'adresse, aux dividendes, à la perte de certificat d'actions, aux formulaires d'impôts et aux transferts de succession, les actionnaires inscrits sont priés de communiquer avec l'agent des transferts Société de fiducie Computershare du Canada dont l'adresse et le numéro de téléphone apparaissent ci-après.

## Société de fiducie Computershare du Canada

Service aux actionnaires 100, avenue University, 8° étage Toronto (Ontario) M5J 2Y1 Téléphone : 1 888 838-1407 Télécopieur : 1 888 453-0330

Adresse électronique : service@computershare.com

Internet: computershare.com

Les actionnaires dont les actions sont détenues par l'entremise d'un intermédiaire de marchés sont priés, quant à eux, de communiquer avec ce dernier.

## Dépôt direct des dividendes

Les actionnaires peuvent, au moyen d'un transfert électronique de fonds, faire déposer leurs dividendes directement au crédit de tout compte détenu auprès d'une institution membre de l'Association canadienne des paiements. Pour ce faire, il suffit d'en faire la demande par écrit à l'adresse de Société de fiducie Computershare du Canada, agent des transferts.

## Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions

La Banque offre aux détenteurs de ses actions ordinaires et privilégiées de participer à son Régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions, régime qui leur permet d'acquérir des actions ordinaires de la Banque sans payer de commission ni de frais d'administration. L'acquisition d'actions ordinaires par les participants s'effectue au moyen du réinvestissement des dividendes en espèces versés sur les actions qu'ils détiennent, ou bien en effectuant des versements en espèces facultatifs d'un montant minimal de 1 \$ par versement, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ par trimestre.

Pour de plus amples renseignements, les actionnaires sont priés de communiquer avec le registraire et agent des transferts de la Banque, Société de fiducie Computershare du Canada, au numéro 1 888 838-1407. Les porteurs d'actions ordinaires véritables ou non inscrits de la Banque doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

# Dividendes

Les dividendes versés par la Banque constituent des « dividendes déterminés » conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

